



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle expertise et support
DEC 1**

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Session 2022 -

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le jury du concours interne de secrétaire administratif de classe normale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour la session 2022 est composé comme décrit en annexe.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE DE SECRETAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Session 2022 -

Présidente du jury :

Mme Nathalie MASNEUF, secrétaire générale adjointe en charge du pôle de coordination interdépartementale et du département de l'Hérault, DSDEN de l'Hérault,

Vice-Présidente du jury :

M. Christophe CAUQUIL, principal, collège Frédéric Bazille, Castelnau le Lez,

Membres du jury :

M. AIT OUAHI Mohamed, AAE, gestionnaire, lycée Gaston Darboux, Nîmes,

M. Laurent ANDARELLI, APAE, responsable des services administratifs, affaires financières et générales, faculté d'éducation, Montpellier,

Mme Magali BLASCO, APAE, gestionnaire, collège du Salagou, Clermont l'Hérault,

Mme Marie-Pierre CASTANIE, APAE, directrice administrative adjointe, faculté de médecine, Montpellier,

Mme Emmanuelle CHABAUD, APAE, gestionnaire agent comptable, lycée Joliot Curie, Sète,

M. Jean DAYET, principal, collège Irene Joliot Curie, Estagel,

M. Charles CONNEN de CROZALS, AAE, gestionnaire, collège Pierre Fouché, Ille sur Tet,

M. Gilles DECLERCK, APAE, gestionnaire, lycée Jules Ferry, Montpellier,

Mme Annie DEGE, APAE, gestionnaire, collège Emmanuel Maffre-Bauge, Paulhan,

Mme Michèle DENAT, APAE, gestion administrative et financière des personnels enseignants, administratifs et de service de la faculté d'éducation, Montpellier,

Mme Sylvie DESSUILLE, AAHC, gestionnaire, agent comptable, lycée Jean Baptiste Dumas, Alès,

M. Charles FERREIRA, APAE, gestionnaire, collège Paul Bert, Caspey,

Mme Déborah LAVAUD-CHARRONDIÈRE, APAE, chef du service de l'accompagnement individualisé des personnels, rectorat, Montpellier,

M. Marc PIROT, principal, collège Marie Curie, Pignan,

Mme Claire PUIGSEGUR, APAE, Chef de la division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers, rectorat, Montpellier,

Mme Emmanuelle RACT, fonction administrative, DSDEN des Pyrénées Orientales,

Mme Christine ROUSSET, APAE, gestionnaire, lycée Jean-François Champollion, Lattes,

Mme Marie-Laure SALABERT, APAE, agent comptable, lycée Déodat de Séverac, Céret,

Mme Brigitte SALIDO, proviseur adjoint, lycée Victor Hugo, Lunel,

Mme Virginie STARA, AAE, gestionnaire, lycée Fernand Leger, Bédarieux,
Mme Nathalie VIALA, APAE, gestionnaire, lycée Simone Veil, Gignac,
Mme Sandrine VILLANUEVA-THERON, APAE, directrice administrative adjointe en charge de la gestion des
moyens, université des sciences, Montpellier.

ARTICLE 2 : La présidente du jury est assistée d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer la présidente dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 22 MARS 2022

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL

